



Formation URBA02

Mesurer les impacts de la loi ALUR sur les documents d'urbanisme

Les lois "Grenelle" et "ALUR" (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) définit pour les collectivités de nouvelles obligations en matière d'urbanisme et de construction. Face à la diversité des documents cadres (SDAGE, SAGE, SCoT, SRCAE, SRCE, ...), il est devenu complexe de mesurer les possibilités de développement et d'aménagement de son territoire.

Public

- Élus et techniciens souhaitant mieux connaître les textes, les mesures directement applicables et les mesures d'application différée
- Agents territoriaux en charge de l'urbanisme d'une commune ou d'une intercommunalité

Durée : 1 jour
Prix : 500 € HT/pers.
Tarif dégressif à partir de 3 participants

Objectifs opérationnels

Compétences finales attendues sur le terrain suite à la formation.

- Mesurer la compatibilité d'un projet avec l'évolution réglementaire
- Connaître l'environnement réglementaire d'une commune et d'une intercommunalité en termes d'urbanisme
- Identifier les documents d'urbanisme qui s'appliquent à une commune

Contenus

- Connaître les principales évolutions de la loi ALUR sur la compétence urbanisme
- Identifier les différents documents locaux d'urbanisme (carte communale, PLU, PLUi, SCOT)
- Appréhender les interactions/imbrications entre les documents locaux d'urbanisme et les documents cadres :
 - Décrypter les sigles et identifier les finalités des documents cadres : SAGE, SRCAE, SRCE, TVB, PCET, ...
 - Distinguer les notions : conformité, compatibilité, prise en compte
 - Reconstituer les interactions entre les différents documents (de la prise en compte jusqu'à la compatibilité) par thématique : l'eau, la mobilité, l'énergie, la biodiversité, l'agriculture, l'habitat...
- Identifier les interlocuteurs :
 - Selon les étapes d'un projet d'aménagement : que faut-il rédiger ? dans quel ordre ? avec quels interlocuteurs ?
 - Selon les thématiques
- Identifier les acteurs d'un projet d'aménagement : qui fait quoi ?
 - Conseiller
 - Concevoir
 - Valider
 - Contrôler
- Rappeler quelques bonnes pratiques pour rédiger un cahier des charges afin d'assurer le respect des délais et la réussite du projet

Formateurs

Auddicé urbanisme

Bureau d'études en urbanisme et aménagement.



Urbaniste senior
Urbaniste confirmé